

DEPARTEMENT
du RHONE

TARARE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

De TARARE

N° d'ordre : 1

OBJET :
VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION EPI
AUTRE

Séance du 6 octobre 2022

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION EPI AUTRE

Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Marie-Christine PERRODON,
M. Hichem CHOUIKHI, Mme Solange CELLE, M. Georges TAVERNIER,
Mme Béatrice VIGNON, Mme Annie REYNARD et M. Maurice SADOT

Absentes excusées : Mme Fabienne VOLAY, Mme Catherine PÉRONNET

Absent : M. Eric MOGÉ

Assistaient à la séance : Mme Laurianne CHAPUT et Mme Laurie PICHON

L'association Épi' Autre a été créée dans le but de réduire les inégalités socio-économiques sur le territoire du canton de Tarare.

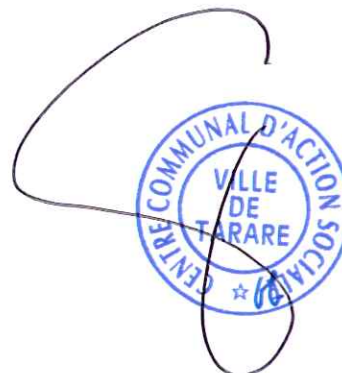
Cette épicerie sociale permet à des personnes confrontées à des difficultés sociales, identifiées par les travailleurs sociaux et les associations locales, d'accéder à des produits alimentaires et d'hygiène de qualité, à des prix inférieurs de 10 à 50% à ceux du marché.

Compte tenu du caractère social des actions engagées par cette association, le CCAS de la Ville de Tarare a décidé de soutenir financièrement ce travail.

Le conseil d'administration, à l'unanimité:

- attribue une somme de 6 000 € à l'association Épi' Autre pour l'année 2022.

Extrait certifié conforme au registre
Tarare, le
Le Président du CCAS



SOUS-PREFECTURE
reçu le 12 OCT. 2022
VILLEFRANCHE s/S (Rhône)